



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 159

Expertise, information géographique et météorologie



PROGRAMME 159
**Expertise, information géographique et
météorologie**

MINISTRE CONCERNÉE : AGNÈS PANNIER-RUNACHER, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE
L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Brice HUET

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le commissariat général au développement durable (CGDD) est la direction générale de l'économie et de la consommation durable, des données et de l'innovation du ministère chargé de l'environnement. Délégué interministériel au développement durable le CGDD assure par ailleurs un rôle d'intégration de la transition écologique au sein des politiques publiques et auprès des acteurs socio-économiques (collectivités locales, acteurs publics, entreprises et citoyens). Le CGDD joue un rôle d'influence visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs pour qu'ils agissent en faveur de la transition écologique en changeant leur comportement.

En 2025, le CGDD poursuivra ses travaux pour un meilleur usage de la donnée publique et privée au service de l'accélération de la transition écologique et pour une meilleure information de tous sur les enjeux environnementaux. Le CGDD développera ses actions pour une montée en compétence et l'appropriation au sein de la fonction publique et dans un périmètre plus large d'acteurs publics et privés, des enjeux environnementaux et de durabilité. Il s'attachera à orienter les contributions de la recherche et de l'innovation en réponse aux grands défis que représentent le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la disponibilité des ressources. Il poursuivra ses travaux pour une production et une consommation plus durable.

Le programme 159 « Expertise, Information géographique et météorologie » accueille les moyens financiers dédiés à des politiques publiques d'un haut niveau de technicité et utiles aussi bien à l'action des différentes composantes du ministère chargé de l'environnement qu'à la société civile. Leur réalisation incombe au Commissariat général au développement durable (CGDD) et aux trois établissements qui exercent sous sa tutelle, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo-France.

L'action 10 reçoit ainsi les crédits du CGDD.

L'action 11 du programme 159 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du CEREMA. L'établissement apporte dans ses différents domaines de compétence son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en particulier des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la mer, des outre-mer et de l'intérieur.

L'opérateur fait bénéficier de son expertise et de ses recherches l'État, les collectivités territoriales et les acteurs des territoires. Il les accompagne dans leurs projets et les aide dans leurs prises de décision outils. Il capitalise et diffuse cette connaissance au titre de sa mission de centre de ressources et d'expertise scientifique et technique.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le CEREMA a comme priorité d'accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique. La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret du 16 juin 2022 modifiant le statut du CEREMA confortent cette priorité en installant une gouvernance de l'établissement partagée entre l'État et les collectivités.

Depuis 2023, année d'installation du nouveau conseil d'administration, l'objectif du CEREMA est de faciliter l'accès des collectivités à ses ressources techniques pour les conseiller et mener à bien leurs projets et d'expertises.

Cette transformation de l'établissement participe au renforcement de son rôle en faveur de la cohésion des territoires au service de l'adaptation au changement climatique. Son organisation a été recentrée sur six domaines d'activité. Les missions de l'établissement ont pour objet :

- d'apporter aux acteurs publics l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques du développement durable et de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des projets complexes, innovants ou nécessitant une approche pluridisciplinaire de développement des territoires ;
- de conduire des activités de recherche et d'innovation en favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle ;
- de capitaliser et diffuser des connaissances et des savoir-faire aux échelons territorial, national, européen et international ;
- d'assurer des interventions opérationnelles dans ses domaines d'activités, notamment dans l'urgence et après les crises, notamment en matière de ponts de secours.

Le CEREMA est ainsi devenu un centre d'expertise partagé entre l'État et les collectivités, qui contribue à la restauration d'un dialogue et d'une culture techniques communes, favorisant le déploiement des politiques publiques.

L'action 12 du programme 159 porte les crédits de la politique publique de l'information géographique et cartographique. Elle comprend les moyens consacrés à la définition par l'État de la politique nationale d'information géographique et à sa mise en œuvre par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) via la SCSP.

Depuis la signature de son contrat d'objectifs et de performance (COP) avec l'État pour la période 2020-2024, l'IGN met en œuvre de nouvelles orientations stratégiques, centrées sur l'élaboration de données pour appuyer le pilotage des politiques publiques, le renforcement d'un rôle d'animation de l'écosystème des acteurs du domaine, et la valorisation de ses activités d'enseignement, de recherche et d'expertise comme un moteur d'innovation et un levier d'évolution des pratiques face aux enjeux de la société.

Pour cela, l'IGN s'est engagé dans une profonde transformation qui s'accompagne :

- d'une évolution de son modèle économique, avec l'ouverture en janvier 2021 en accès libre et gratuit de toutes ses bases de données et la mise en œuvre de grands projets structurants en matière de données et de connaissance du territoire et financés par leurs commanditaires ; de virages technologiques conséquents, notamment en matière de couverture en données 3D lidar, de traitements automatiques sur tout le territoire à base d'intelligence artificielle, de renouvellement complet de l'infrastructure Géoportail remplacée par la Géoplateforme, ou de technique de visualisation et de simulation ;
- de nouveaux modes de travail associant un large écosystème d'acteurs tant à la définition de l'activité qu'à la production et la valorisation des données, et d'un renfort de ses compétences internes dans des domaines clé en croissance, par recrutement et formation.

Pour répondre à ces défis, l'IGN entretient les données de description générique du territoire et porte des projets de données métier avec les partenaires. L'opérateur constitue un référentiel 3D, issu de mesures Lidar aériennes à haute densité (Lidar HD), pour améliorer le pilotage et l'évaluation de diverses politiques publiques (prévention des risques, forêt, agriculture, urbanisme, etc.) et répondre à de fortes attentes de communautés d'utilisateurs. L'IGN finalise aussi, dans le cadre de la loi « Climat et résilience », les premières cartographies détaillées France entière de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE).

L'Institut joue un rôle fédérateur avec la montée en puissance de son offre Géoplateforme et de son interface cartes.gouv.fr. Elle permet l'hébergement en ligne des données de l'IGN (y compris des données massives telles que le Lidar HD) et de tous les acteurs publics intéressés pour la gestion de leurs données en lien avec leurs commanditaires.

L'action 13 du programme 159 porte la SCSP de Météo-France, établissement dont la mission première est d'assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens. Il a vocation à être à la pointe de la recherche et des dernières avancées scientifiques en matière d'observation, de prévision et de climat.

Météo-France fournit des services météorologiques et climatiques adaptés aux besoins des pouvoirs publics (notamment en matière de transports, de sécurité civile, de prévention des risques naturels, de défense nationale et de sécurité nucléaire), des entreprises, en particulier dans le secteur de l'aéronautique, et du grand public pour leur permettre de :

- gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens ;
- mieux organiser et adapter leurs activités, et d'anticiper les impacts du changement climatique.

L'action de Météo-France s'inscrira en 2025 dans le cadre fixé par son contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2022-2026. Le projet, comporte cinq axes stratégiques :

- contribuer de manière déterminante à l'exercice des responsabilités régaliennes de l'État et en premier lieu à la sécurité des personnes et des biens ;
- être l'acteur national de référence en matière de fourniture de données et services climatiques en appui aux démarches d'adaptation au changement climatique ;
- renforcer l'écoute client, proposer des services toujours plus innovants et anticiper les besoins futurs des clients institutionnels, aéronautiques et commerciaux de l'établissement ;
- développer l'agilité de l'établissement, libérer l'innovation et favoriser les partenariats ;
- mener une politique responsabilité sociétale des entreprises.

L'année 2025 sera marquée par la réception des premières offres du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés pour une installation du premier nouveau supercalculateur début 2027, et le suivant six mois plus tard. L'objectif de l'opération est de parvenir à une multiplication par six de la puissance de calcul. Le budget global de l'opération est estimé à 350 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

L'objectif n° 1 « Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques » traduit la capacité des trois opérateurs du programme à valoriser leurs résultats, qu'ils portent sur les activités d'expertise et de recherche ou sur le volet économique.

CEREMA (sous-indicateurs 1.1.1 et 1.2.1)

L'objectif poursuivi est d'accroître la valorisation des productions et des connaissances produites vers les partenaires publics et les collectivités territoriales ainsi que le financement de l'opérateur par des ressources propres. Les deux indicateurs retenus sont :

- L'indicateur 1.1 mesure la production de publications scientifiques dans des revues à comité de lecture référencées par la plate-forme en ligne d'archives ouvertes HAL. Cet indicateur traditionnel de la mesure bibliométrique mis en œuvre pour l'évaluation des activités de recherche au niveau national
- L'indicateur 1.2 mesure la part des ressources propres dans le budget total du CEREMA, part que l'établissement s'est donnée pour ambition d'accroître.

IGN (sous-indicateurs 1.1.2 et 1.2.2)

L'action de recherche et de développement de l'IGN est un facteur clef de succès pour l'Institut dans un contexte marqué par la rapidité, l'ampleur et le caractère déterminant des innovations technologiques. Pour ce faire, l'IGN doit garantir, en lien avec l'action de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG - Géomatique), école-membre de l'Université Gustave Eiffel depuis 2020, un enseignement adapté aux besoins de la profession. Un projet scientifique en cours vise à dynamiser la recherche française dans le domaine de compétence de l'Institut, en lien avec ses priorités de production (indicateur 1.1.2) et garantir le maintien d'une expertise de très haut niveau notamment sur des disciplines rares et nécessaires à la souveraineté nationale. L'IGN est financé par la subvention pour charges de service public (SCSP), par des ressources propres (indicateur 1.2.2), essentiellement de subventions en appui aux politiques publiques et du chiffre d'affaires réalisé sur la vente de cartes papier.

Météo-France (sous-indicateurs 1.1.3 et 1.2.3)

Cet objectif traduit la capacité de Météo-France à valoriser ses capacités opérationnelles et son potentiel de recherche pour répondre aux attentes du grand public, des services de l'État et de la sphère économique en matière de météorologie et de climat.

L'indicateur 1.1.3. mesure ainsi la production des équipes de recherche et correspond aux normes usuelles de la bibliométrie. Il est un reflet des efforts déployés par Météo-France dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

L'indicateur 1.2.3. illustre les efforts menés par Météo-France pour répondre aux attentes des divers acteurs économiques en tenant compte de l'explosion des nouveaux supports de communication (Internet, mobile, etc.) qui transforment la structure du marché de l'information.

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de publications scientifiques à comités de lecture par nombre de publiants du Cérema (modifié)	Nb	1.63	1,7	1,2	1,26	1,3	1,4
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1.27	1,38	1	1	1	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	Entre 1,8 et 2.0	1,89	1,8	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : publications Cerema recensées sur la plate-forme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>)

Dénominateur : extraction du système d'information des ressources humaines permettant le recensement des chargés de recherche, directeurs de recherche, agents évalués par le comité d'évaluation scientifique des agents de catégorie A exerçant une activité de recherche (CESAAR)

Sous-indicateur 1.1.2

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur).

IGN -ENSG (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).

Météo-France (Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : nombre de publications à comité de lecture référencées sur la plate-forme d'archives ouvertes HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>)

Dénominateur : nombre de chercheurs ou équivalents publiant au Cerema, au 31 décembre de l'année considérée (référentiel du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - HCERES)

Sous-indicateur 1.1.2

Nombre de publications / Nombre de chercheurs

Numérateur : nombre de publications selon le standard de repérage de l'HCERES-OST et actualisation avec les chiffres officiels du repérage de l'OST.

Dénominateur : Nombre de chercheurs publiant (hors doctorants)

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs, moyenné sur l'année, est calculé sur la fraction du temps réellement consacrée à l'activité de recherche. A titre d'exemple, un enseignant-chercheur travaillant à temps plein comptera généralement pour 0,5, le temps d'activité d'un chercheur sur une mission de valorisation de ses travaux ne sera pas comptabilisé.

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique de l'ordre de grandeur de celui de laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation, d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre, ainsi que des autres productions demandées à ces services, comme indiqué ci-dessus. Il faut aussi tenir compte des fluctuations interannuelles liées à la maturité des actions de recherche. Le résultat attendu est d'environ une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée car ce serait au détriment d'autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.).

L'IGN veille à la stabilité de cet indicateur car le ratio actuel est déjà significatif pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à un grand nombre de projets de recherche partenariaux (ANR, H2020, Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité, etc.), à des développements de prototypes recherche ou R&D, ou à de la valorisation de leurs travaux. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

Sous-indicateur 1.1.3

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1

Le CEREMA a mis en place un portail spécifique sur le site HAL pour faciliter la saisie. Le recensement des publications est un élément central de l'évaluation des chercheurs eux-mêmes et de leur unité de recherche d'appartenance. L'indicateur est donc calculé à partir du nombre de publications sur HAL, ce qui n'exclut pas que les chercheurs du CEREMA puissent publier sur d'autres plateformes, publications qui ne sont pas comptabilisées à ce jour avec cet indicateur. De ce fait, il y a un décalage avec les publications dans HAL.

Sous-indicateur 1.1.2

L'IGN mène à la fois des recherches finalisées (ex : géomatique) et des recherches de nature plus généralistes (exemple : géophysique). Toutes ces recherches donnent lieu à des publications, certaines ayant aussi vocation à déboucher sur des applications industrielles ou à alimenter des projets innovants. La cible unitaire fixée correspond donc à un équilibre entre ces différents types de recherches qui sont plus ou moins sujettes à publications.

Sous-indicateur 1.1.3

Le nombre de publications par chercheur dépend de leur capacité à développer leurs travaux et donc de la disponibilité de moyens expérimentaux et de la capacité à les mettre en œuvre dans de grands programmes de recherche internationaux servant les intérêts de Météo-France, ainsi que de l'échange des données expérimentales au standard FAIR sur des bases de données qui en facilitent l'accès et l'utilisation.

Il est en outre interdépendant de l'activité de recherche, elle-même déterminée par la puissance de calcul disponible pour les travaux de recherche

La cible pour les années 2025 - 2027 est stable à 2,0. Cela représente un taux élevé de publications, notamment dans un établissement où les chercheurs passent une partie de leur temps à transférer le fruit de leurs travaux aux services opérationnels. L'implication des équipes de recherche de Météo-France dans des projets de recherche collaborative contribue à atteindre cet objectif, au travers des publications collaboratives et du travail de recherche et de publication pris en charge par des personnels (doctorants, post-doctorants) recrutés dans le cadre de ces projets.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	18,8	21,3	26,5	24,5	26,1	28,1
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	39,4	31,47	32,9	32,7	31	31
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	10,7	10,8	9,5	10	10	10

Précisions méthodologiques

Source des données :

Cerema 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

IGN 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP. A partir de ces extractions, l'IGN calcule le ratio de ressources propres par rapport à l'ensemble des recettes de l'IGN.

La notion de « ressources propres » recouvre ici uniquement les ressources propres issues de grands projets et ne tient pas compte des autres ressources propres de l'établissement. A noter que depuis 2021, la subvention pour charge de service public représente moins de 50 % des ressources de l'établissement.

Météo-France 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

Sont considérées comme ressources propres tous les financements obtenus suite à une action du Cerema : plan d'affaires, mais également les financements publics dans le cadre d'appels à projets et de recherche de financement (FTAP, FAIRH...)

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : recettes sur production (recettes globalisées et fléchées), y compris les adhésions liées à la nouvelle gouvernance de l'établissement, autres financements publics (DGITM,...), les remboursements de charges et loyers et les subventions obtenues suite à des réponses à appel à projets comme dans le cadre du FTAP et du FAIRH.

- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

La méthode de calcul du taux de ressources propres a évolué comparée aux années précédentes et est exprimée sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire et non plus en comptabilité générale.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN issues des grands projets c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et appui aux politiques publiques (hors dotations d'investissement) et du chiffre d'affaires exclusivement. Il ne comprend pas les autres ressources propres de l'Institut dont les recettes fléchées.

- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement y compris la subvention pour charges de service public (SCSP). Le calcul du taux de ressources propres issues des grands projets est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires). Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.2.1

Depuis sa création, à périmètre constant, la part des ressources propres de l'établissement est en constante évolution. Ses recettes sont dépendantes des variations propres aux financements de programmes publics (programme Ponts, tourisme, etc.)

Néanmoins, le CEREMA prévoit une hausse ambitieuse de ses ressources propres pour atteindre près d'un tiers de ses ressources propres sur l'ensemble de ses recettes d'ici 2027.

Sous-indicateur 1.2.2

L'établissement est aujourd'hui pleinement engagé dans l'appui aux politiques publiques et dans la démarche de « Géocommuns », ce qui induit des formes de contractualisations et de financements diverses.

Les types de financement ont pris la forme de levées de fonds importantes versées en début des projets pluriannuels et ont impliqué une consommation étalée dans le temps ou bien être versés sous condition de réalisation. Ces modalités de financement (Plan de relance, Fonds pour la transformation de l'action publique - FTAP) ont ainsi influé sur l'évolution de l'indicateur.

L'opérateur anticipe une stabilité de ses ressources pour 2025 ce qui induit à anticiper une stabilité relative de l'indicateur.

Sous-indicateur 1.2.3

Cet indicateur reflète la capacité de l'établissement à développer, diversifier et commercialiser ses produits et ses services, mais également sa faculté à valoriser les espaces publicitaires de son site internet et des applications mobiles édités par l'établissement.

Il est toutefois fortement sensible à l'évolution de la subvention pour charges de service public (SCSP), notamment la part relative au financement du supercalculateur, des redevances aéronautiques ainsi que des contrats éoliens passés avec la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de la subvention EUMETSAT. Son évolution dépend également de facteurs externes.

OBJECTIF

2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

Avec le référentiel à grande échelle (RGE), l'inventaire forestier national, les autres bases de données produites ou entretenues par ses soins ou sous son pilotage, et sa couverture de cartes numériques et papier, l'IGN entretient une description de référence de la surface du territoire national et de l'occupation de son sol, sans préjudice des compétences et des attributions des collectivités territoriales d'outre-mer. Compte tenu du rôle croissant de la donnée dans le pilotage de l'action publique, cette description de qualité maîtrisée permet de préparer, de mettre en œuvre, de porter à connaissance et d'évaluer de façon souveraine les politiques publiques liées au territoire.

Au-delà de l'ouverture complète de ses données depuis janvier 2021, l'IGN s'efforce de permettre aux différents acteurs (utilisateurs, producteurs, communautés ouvertes, industriels, citoyens) de s'en saisir plus aisément et efficacement, en déployant des « lieux » communs qui offrent des solutions de partage et

d'exploitation des données ainsi qu'en allant vers les communautés d'acteurs pour les accompagner dans leurs usages ou contributions. S'agissant du stockage et de la diffusion de ces données, l'IGN met en place la Géoplateforme, une infrastructure nationale, ouverte et mutualisée qui regroupe des services d'hébergement, d'exploitation, de partage et de mise en forme des données territoriales au profit de l'ensemble de la sphère publique. Au plan thématique, l'IGN contribue à créer des observatoires ou des portails pour rassembler, à l'instar de l'Observatoire des forêts françaises déployé en juillet 2023, les expertises et la connaissance en un espace partagé en ligne avec les principaux acteurs de la thématique en question.

L'indicateur 2.1 mesure le volume de données consultées via le Géoportail ou téléchargées jusqu'en 2022. Il mesure à partir de 2023, à travers un indicateur rénové, l'appétence pour la nouvelle Géoplateforme et ses services. Cet indicateur mesure donc la qualité et l'adéquation des données descriptives du territoire au travers du niveau d'usage qui en est fait via les infrastructures de diffusion et d'exploitation de l'institut.

INDICATEUR

2.1 – Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Adhésion des partenaires à la Géoplateforme	Nb	Non déterminé	23	40	55	75	95

Précisions méthodologiques

Source des données :

Ancien indicateur : outils statistiques liés à l'infrastructure d'hébergement des données de l'IGN, comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

Nouvel indicateur : sont considérés comme partenaires ayant adhéré à la Géoplateforme, tout acteur remplissant l'une des conditions ci-dessous dans le cadre du programme :

- avoir engagé un projet ou une expérimentation suivi par le programme de définition/déploiement de la Géoplateforme ;
- utiliser une des nouvelles capacités déployées dans le cadre du programme (hors des géoservices du Géoportail existants auparavant) ;
- contribuer à la construction de la démarche et la mise en place de la gouvernance (participation avec l'IGN à la préparation des ateliers associés à la démarche notamment).

Mode de calcul :

- Jusqu'à 2022

L'indicateur reflétait l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique, en mesurant, par le volume de données servies via sa géo-infrastructure (Géoportail et géoservices associés), la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs. De nombreuses administrations ayant investi ces dernières années dans la donnée géographique, la Géoplateforme nationale a ensuite été conçue pour mutualiser les initiatives, éviter la dispersion des efforts, gagner en efficacité et permettre ainsi à l'information géographique d'avoir plus d'impact dans le pilotage des politiques publiques ainsi que sur le soutien des actions des entreprises ou des citoyens.

Avec la mise en place de la Géoplateforme nationale, de nouveaux axes d'usages apparaissent, notamment :

- la possibilité de mutualiser les infrastructures d'hébergement de données géographiques, et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui facilitent les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usages et leur animation.

L'efficacité se mesure désormais au regard du niveau d'adhésion de l'ensemble des acteurs publics de l'information géographique au commun porté par l'IGN que constitue la Géoplateforme nationale à compter de 2023.

Dans le cadre du passage du Géoportail à la Géoplateforme, un nouvel indicateur « adhésion des partenaires à la Géoplateforme » permet de vérifier la bonne adhésion des partenaires, prérequis à la mise en place d'une gouvernance adaptée.

Avec la mise en place des fonctionnalités socle de la Géoplateforme en 2023, le nombre d'utilisateurs de la Géoplateforme devrait croître de manière régulière suivant deux profils de partenaires :

- les partenaires contributeurs à la démarche de co-construction de la Géoplateforme (relecture/contributions aux spécifications, tests utilisateurs, participation à une expérimentation) ;
- de nouveaux utilisateurs qui vont s'approprier les nouvelles fonctionnalités apportées par la Géoplateforme, notamment les fonctions de chargement/diffusion de données en autonomie (profil producteurs de données).

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur a évolué pour suivre l'adhésion des partenaires à la mise en place de la Géoplateforme.

Depuis le printemps 2024, la Géoplateforme a remplacé l'infrastructure du Géoportail, qui a été fermée. Les utilisateurs ont basculé leurs outils faisant appel aux services du Géoportail vers ceux de la Géoplateforme. Le développement de fonctionnalités se poursuit en 2025 pour développer de nouveaux usages. La prévision de réalisation de l'indicateur est ainsi calibrée au regard des partenaires déjà adhérents (au sens de l'indicateur) et du planning de déploiement des fonctionnalités de la Géoplateforme.

La trajectoire du nombre de partenaires a été révisée en 2023 de façon à ne comptabiliser que les partenaires adhérant aux nouvelles fonctionnalités de la Géoplateforme (à l'exclusion des partenaires utilisant des fonctionnalités déjà présentes dans les services du Géoportail et qui sont reprises dans la Géoplateforme).

OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

La réalisation de cet objectif mobilise largement l'ensemble des moyens et des compétences que Météo-France consacre non seulement aux prestations opérationnelles, mais également à la recherche, au développement et à l'innovation. Cela nécessite l'intégration des compétences et des métiers de la météorologie (observation, climatologie, prévision proprement dite, conseil d'aide à la décision, etc.), avec une contribution de l'expertise humaine qui est indispensable à l'interprétation des résultats des modèles numériques et à la prise en compte des particularités géographiques et climatologiques locales.

Plusieurs activités menées dans le cadre du programme contribuent directement à cet objectif, notamment l'amélioration des capacités d'observation et de calcul ainsi que le développement des modèles de prévision numérique et des systèmes de production qui permettent aux prévisionnistes de formaliser et de partager leur expertise. Les actions de modernisation du management et de gestion des ressources, comme la démarche qualité, la formation et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences y contribuent également.

Deux sous-indicateurs traduisent directement la performance atteinte en distinguant :

- la pertinence des productions d'avertissement et de sécurité destinées à la fois aux pouvoirs publics et au public (sous-indicateur 3.1.1) ;
- la qualité intrinsèque de la prévision numérique (sous-indicateur 3.1.2), déterminante pour l'ensemble des prestations de prévision, quels que soient les utilisateurs visés.

INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Vigilance météorologique : Pourcentage	%	90	73	> ou = 60	> ou = 60	60	60

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 6 heures							
Fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine Arome (PEAROME)	%	75,5	83,6	78,5	78,5	79,5	79,5

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 3.1.1 :

Les données de base servant à la production de cet indicateur sont collectées par la direction des opérations pour la prévision de Météo-France située à Toulouse dans le cadre du suivi de la qualité des vigilances émises par Météo-France.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Données d'observation sur le territoire national stockées de façon pérenne par Météo-France dans ses bases de données, ainsi que les données prévues par le modèle numérique AROME sur plusieurs années.

Sous-indicateur 3.1.1 :

La capacité d'anticipation d'un événement dangereux de niveau de vigilance orange ou rouge est le principal critère de performance de cet indicateur. Il répond à la mission de sécurité des personnes et des biens, confiée à Météo-France. Une anticipation de 3 heures est un délai minimum considéré par la sécurité civile pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace ; une anticipation de 6 heures permet la projection des moyens nationaux sur l'ensemble du territoire de métropole. L'indicateur porte sur la proportion des vigilances de niveau au moins orange anticipées d'au moins 6 heures.

Sous-indicateur 3.1.2 :

L'indicateur traduit la capacité de la prévision d'ensemble AROME à prévoir des événements météorologiques, définis par un dépassement de seuil pour les paramètres météorologiques « précipitations » (cumuls de précipitation en 6 heures d'au moins 0,5 mm, 2 mm et 5 mm) et « rafales » (rafales maximales en 6 heures d'au moins 40 km/h).

L'indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les fréquences prévues et les fréquences observées dans les pavés de 50 km de côté pour chacun des événements météorologiques. Il considère les prévisions jusque 48 h d'échéance. Il combine des événements de l'ensemble de l'année

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 3.1.1

Depuis 2023, l'indicateur est calculé en prenant en compte les événements détectés avec une anticipation supérieure à 6h (un délai d'anticipation de 3h était retenu auparavant).

Pour être fiable et utile, le dispositif de la vigilance doit favoriser l'anticipation des événements dangereux tout en limitant autant que possible à la fois le nombre de fausses alarmes et le nombre de non-détections. Le taux de fausses alarmes est par conséquent suivi en parallèle afin de le contenir malgré l'accent mis sur une plus grande anticipation.

Le calcul de cet indicateur est sensible au nombre d'événements et aux caractéristiques climatiques (type d'aléa météorologique rencontré).

La cible fixe un objectif d'au moins 60 % des vigilances orange ou rouge anticipées au moins 6 heures avant l'évènement.

Sous-indicateur 3.1.2

Il s'agit là aussi d'un nouvel indicateur depuis 2023 qui porte sur la prévision d'ensemble AROME (l'indicateur était établi auparavant sur la base de la prévision déterministe du même modèle).

L'indicateur est calculé sur une année glissante afin de limiter l'impact de la variabilité saisonnière. L'indicateur portant sur la prévision d'événements définis par des seuils est néanmoins sensible aux caractéristiques climatiques de l'année sur laquelle il est calculé (fréquence des événements, type de phénomène météorologique à l'origine de l'évènement).

En l'absence d'un historique suffisant sur ce nouvel indicateur permettant de calibrer la cible, celle-ci avait été fixée en 2022 à 81 % et a été réajustée à 78,5 % en 2023. Cette valeur correspond à la valeur de l'indicateur fin 2022 après la dernière évolution du système de prévision. Il est proposé de maintenir cette cible en 2025, puis de l'augmenter légèrement à 79,5 dès 2026, pour tenir compte du déploiement en 2025 au plus tard d'une nouvelle version du système de prévision d'ensemble.

OBJECTIF

4 - Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

L'accès des citoyens à l'information environnementale constitue un droit, reconnu notamment par la convention d'Aarhus. Plus généralement, l'information environnementale est devenue un outil essentiel pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière environnementale. Son essor constitue une condition indispensable à la participation des citoyens à la gestion de l'environnement. La mise à disposition d'une information précise et pertinente ainsi que des explications qui permettent de la comprendre est en effet de plus en plus considérée comme un outil indispensable permettant aux citoyens et la société civile en général (entreprises, consommateurs, associations, syndicats) de connaître leur environnement, d'orienter leurs décisions ayant un impact sur l'environnement et d'intervenir dans l'orientation des politiques publiques. L'accès à une information fiable, indépendante, est un pré-requis à un équilibre entre les pressions agissant sur l'environnement et les mesures prises pour y répondre.

Grâce à son positionnement transversal, le CGDD contribue à donner une perspective globale à l'action du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il pilote notamment le dialogue environnemental sur les choix et priorités politiques à travers le conseil national de la transition écologique. Il assure le secrétariat du conseil de défense écologique. Il est chargé de la supervision générale des données du ministère. Il élabore et diffuse de nombreuses publications, dans deux grandes familles de collections : *Datalab*, pour faire état des connaissances à un instant donné (données et chiffres-clés) et *Théma*, pour rendre compte de travaux d'études et d'expertise. Il publie également différents rapports, guides pratiques et documents techniques.

Lancé en 2021, le site notre-environnement.gouv.fr, géré par le CGDD, ambitionne de répondre aux besoins d'information du public. Il s'adresse à tous les citoyens soucieux de s'informer sur les enjeux environnementaux et du développement durable. Pour ce faire, il met à leur disposition, sur tous les sujets traités, une information claire, fiable, vérifiée, représentative des différents points de vue. L'information qu'il présente est indépendante de la promotion de politiques publiques ou d'intérêts privés.

Parallèlement à ce site à vocation « transversale », le CGDD gère notamment le site *Données et études statistiques* qui publie les travaux du service des données et études statistiques dans les domaines de l'environnement, du transport, de l'énergie et du logement, ainsi que le site Agenda 2030 dédié aux Objectifs de développement durable.

L'indicateur retenu pour apprécier la contribution à l'information publique environnementale et sur les thématiques du développement durable, du point de vue du citoyen, est le nombre de pages vues sur les sites web gérés par le CGDD concourant à cette information.

INDICATEUR

4.1 – Contribuer à l’information publique relative à l’environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	5 535 278	6 584 055	5 584 950	8 200 000	9 500 000	9 500 000

Précisions méthodologiques

Source des données :

Collecte des données par la SDESD sur les sites d’information du CGDD :
 Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
 Site de l’information environnementale : www.notre-environnement.gouv.fr
 Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : www.agenda-2030.fr/

Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les prévisions pour 2025 et 2026 s’appuient sur une projection des tendances de fréquentation des précédentes années, qui étaient marquées par un accroissement continu de l’audience du site notre-environnement, le nouveau site public de l’information environnementale. Complémentaire du site institutionnel du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – centré sur l’action publique et gouvernementale –, notre-environnement s’adresse à tous les citoyens soucieux de s’informer sur les enjeux environnementaux et du développement durable et souhaitant trouver des informations et services utiles.

Le site notre-environnement a été conçu à partir d’une analyse des attentes des utilisateurs. Son pilotage intègre un volet d’amélioration continu basé sur les conclusions d’enquêtes utilisateurs régulières. La première, menée en mars 2022 auprès de plus de 120 utilisateurs, a débouché sur une série d’évolutions à compter de septembre 2022.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		12 891 620 12 524 599	6 066 646 6 319 422	18 958 266 18 844 021	40 000 0
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		197 038 548 193 626 547	0 0	197 038 548 193 626 547	0 0
12 – Information géographique et cartographique		92 292 685 96 808 282	0 0	92 292 685 96 808 282	0 0
13 – Météorologie		207 259 390 210 065 623	0 0	207 259 390 210 065 623	0 0
Totaux		509 482 243 513 025 051	6 066 646 6 319 422	515 548 889 519 344 473	40 000 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		12 891 620 12 524 599	6 066 646 6 319 422	18 958 266 18 844 021	40 000 0
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		197 038 548 193 626 547	0 0	197 038 548 193 626 547	0 0
12 – Information géographique et cartographique		92 292 685 96 808 282	0 0	92 292 685 96 808 282	0 0
13 – Météorologie		207 259 390 210 065 623	0 0	207 259 390 210 065 623	0 0
Totaux		509 482 243 513 025 051	6 066 646 6 319 422	515 548 889 519 344 473	40 000 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	509 482 243 513 025 051 515 414 023 541 150 004	40 000	509 482 243 513 025 051 515 414 023 541 150 004	40 000
6 - Dépenses d'intervention	6 066 646 6 319 422		6 066 646 6 319 422	
Totaux	515 548 889 519 344 473 515 414 023 541 150 004	40 000	515 548 889 519 344 473 515 414 023 541 150 004	40 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	509 482 243 513 025 051	40 000	509 482 243 513 025 051	40 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 741 620 12 447 009	40 000	12 741 620 12 447 009	40 000
32 – Subventions pour charges de service public	496 740 623 500 578 042		496 740 623 500 578 042	
6 – Dépenses d'intervention	6 066 646 6 319 422		6 066 646 6 319 422	
64 – Transferts aux autres collectivités	6 066 646 6 319 422		6 066 646 6 319 422	
Totaux	515 548 889 519 344 473	40 000	515 548 889 519 344 473	40 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	0	18 844 021	18 844 021	0	18 844 021	18 844 021
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	0	193 626 547	193 626 547	0	193 626 547	193 626 547
12 – Information géographique et cartographique	0	96 808 282	96 808 282	0	96 808 282	96 808 282
13 – Météorologie	0	210 065 623	210 065 623	0	210 065 623	210 065 623
Total	0	519 344 473	519 344 473	0	519 344 473	519 344 473

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+77 590	+77 590	+77 590	+77 590
LPR- mesures reconventionnelles LPR	172 ►				+77 590	+77 590	+77 590	+77 590
Transferts sortants					-191 835	-191 835	-191 835	-191 835
Action sociale interministérielle	► 148				-60 505	-60 505	-60 505	-60 505
Action sociale interministérielle	► 148				-1 330	-1 330	-1 330	-1 330
Financement de la fondation pour la nature et pour l'homme	► 217				-130 000	-130 000	-130 000	-130 000

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉOPLATEFORME

La Géoplateforme est une infrastructure mutualisée entre les différents producteurs, et fournie par et pour le service public. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'État-plateforme et vise à devenir une pièce maîtresse dans le domaine de l'information géographique. Le programme Géoplateforme répond aux enjeux suivants :

- mettre à disposition une plateforme ouverte et mutualisée, dédiée à l'information géographique ;
- constituer un écosystème d'usages et fédérer des communautés d'utilisateurs, en appui à la démarche « Géocommuns » ;
- organiser le dispositif collaboratif pour l'entretien et l'enrichissement de la donnée géographique souveraine au sein de la sphère publique ;
- proposer une nouvelle infrastructure robuste permettant une reprise des services existants de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) et de ses partenaires et de leur faire bénéficier des avantages de la Géoplateforme.

Le pilotage du programme est assuré par l'IGN. Les éléments de base de la Géoplateforme sont disponibles et opérationnels depuis le printemps 2024. La Géoplateforme poursuit en 2025 l'enrichissement de ses fonctionnalités et des services aux usagers, y compris le site cartes.gouv.fr.

Les informations présentées ci-après sont conformes aux éléments présentés dans le panorama des grands projets numériques de l'État de juin 2024.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,34	2,28	2,96	3,52	3,00	4,07	0,00	1,42	17,29	17,28	28,58	28,57
Titre 2	2,15	2,15	1,71	1,71	1,24	1,24	0,00	0,00	6,70	6,70	11,79	11,79
Total	7,48	4,43	4,67	5,22	4,24	5,31	0,00	1,42	23,98	23,97	40,37	40,36

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	0,00	-100,00
Durée totale en mois	60	0	-100,00

Le coût total indiqué dans le tableau ci-dessus, tel qu'issu des travaux avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), intègre deux années de coûts de fonctionnement. Les coûts de fonctionnement pris en compte dans le calcul du coût complet correspondent aux deux dernières années de la vie du service, à savoir 2028 et 2029. Ils sont intégrés dans les prévisions.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,11	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	0,00	-100,00
Délai de retour en années	10 310 000	0	-100,00

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2027 et 2028, uniquement sur les gains métiers (augmentation de recettes) du début du projet à 2029 (inclus). Les économies induites ne sont pas comptabilisées. L'écart entre les coûts de fonctionnement SI cible et existants étant positif (pas de gains), ils ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

Point d'avancement du programme

Les éléments de base de l'infrastructure Géoplateforme (socle technique d'exploitation et usine logicielle) sont maintenant disponibles et opérationnels. Les utilisateurs des géoservices de l'infrastructure Géoportail ont ainsi pu basculer leurs usages vers la Géoplateforme. L'arrêt de l'ancienne infrastructure Géoportail est effectif depuis avril 2024.

Ces étapes franchies s'inscrivent dans la feuille de route Géoplateforme décrite ci-après.

Étape 1 : finalisée à fin mars 2024 : Garantir l'accès des utilisateurs aux données et aux services (cible utilisateur final).

Étape 2 : hébergement, mise à jour collaborative et diffusion des données des différents producteurs de données et contributeurs à la Géoplateforme

Étape 3 : A partir de début 2025 : enrichissement progressif de la plateforme et de <https://cartes.gouv.fr/>

Parmi les services attendus :

1. Gestion du cycle de vie des données 3D, dont les données Lidar ;
2. Mise en place de services : extraction, validation ou encore croisement de données ;
3. Convergence des sites Géoportail et Géoservices vers <https://cartes.gouv.fr/> sur la base d'un site enrichi ;
4. Possibilité offerte aux développeurs de services d'exposer leurs services sur la Géoplateforme au travers d'une offre en cours de définition (usine logicielle).

Les acteurs participent dans une démarche collaborative, notamment, au sein d'une communauté Géoplateforme ouverte à tous sur la plateforme Osmose, afin de suivre l'actualité du programme, de coconstruire l'offre de services, et d'échanger.

LIDAR HD

Année de lancement du projet	2021
Financement	P181
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	17,62	9,95	3,65	8,55	3,47	3,97	0,60	1,77	26,34	26,33	51,67	50,57
Titre 2	7,22	7,22	8,01	8,01	7,05	7,05	7,80	7,80	32,22	32,22	62,31	62,31
Total	24,84	17,17	11,65	16,55	10,52	11,03	8,40	9,58	58,56	58,55	113,98	112,87

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000				

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
Total	5 383 000				

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025

CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)**Contrat de convergence et de transformation 2019-2022**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2024		Prévision 2025		2026 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200					
La Réunion	204 200					
Total	204 200					

Contrat de convergence et de transformation 2024-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2024		Prévision 2025		2026 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
5 931 969	0	504 656 255	505 369 255	5 218 969

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
5 218 969	4 504 531 0	418 203	181 990	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
519 344 473 0	514 839 942 0	2 771 266	923 755	923 755
Totaux	519 344 473	3 189 469	1 105 745	923 755

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
99,13 %	0,53 %	0,18 %	0,18 %

Le programme 159 se compose principalement de SCSP versées aux opérateurs en AE=CP. L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2024 ne tient donc compte que des montants du commissariat général au développement durable. La totalité des restes-à-payer au programme sera donc constituée d'engagements sur l'action 10, correspondant à l'action du CGDD et des services déconcentrés du ministère. Ces dépenses sont principalement pluriannuelles.

Justification par action

ACTION (3,6 %)

10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	18 844 021	18 844 021	0	0
Dépenses de fonctionnement	12 524 599	12 524 599	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 447 009	12 447 009	0	0
Subventions pour charges de service public	77 590	77 590	0	0
Dépenses d'intervention	6 319 422	6 319 422	0	0
Transferts aux autres collectivités	6 319 422	6 319 422	0	0
Total	18 844 021	18 844 021	0	0

Le CGDD est la direction générale de l'économie et de la consommation durable, des données et de l'innovation du ministère en charge de l'écologie. Délégué interministériel au développement durable le CGDD assure par ailleurs un rôle d'intégration de la transition écologique au sein des politiques publiques et auprès des acteurs socio-économiques (collectivités locales, acteurs publics, entreprises et citoyens). Le CGDD joue un rôle d'influence visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs pour qu'ils agissent en faveur de la transition écologique en changeant leur comportement. Cette action rassemble les moyens nécessaires au CGDD pour mettre en œuvre les actions qui répondent à ces objectifs.

1). L'évaluation et la promotion d'une économie durable

Les dépenses d'intervention concernent principalement le financement d'études et d'outils de modélisation permettant d'éclairer les incidences économiques de la transition écologique (évaluations de politiques publiques ou d'actions spécifiques, comme par exemple le bilan d'émissions de gaz à effet de serre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, modélisation technico-économique et macroéconomique de la transition bas-carbone, modélisation des factures énergétiques des ménages à l'échelle microéconomique, etc.). Ces dépenses portent également sur la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale et de participation du public pour les projets ayant un impact sur l'environnement.

Par ailleurs, le CGDD met en œuvre le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 avec pour objectif d'atteindre 100 % des marchés intégrant des considérations environnementales en 2025 et 30 % intégrant des clauses sociales. Parmi les leviers déployés par le CGDD, peuvent être cités le déploiement de guichets verts en région offrant un conseil environnemental de premier niveau aux acheteurs, un programme d'accompagnement à l'élaboration des SPASER (schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), le développement d'une offre de formation, la création et/ou le soutien de divers outils d'accompagnement (clausier, outil d'auto-diagnostic réglementaire, etc.).

Il déploie également l'affichage environnemental des produits de consommation courante (cf. article 2 de la loi « Climat et Résilience »), en portant notamment la start-up d'État Écobalyse. Le financement de cette dernière permet de développer un calculateur gratuit et accessible en ligne pour calculer le coût environnemental des produits textiles et alimentaires (premières catégories de produits à être expérimentées, avant un élargissement à l'ensemble des produits dans les années à venir).

Le CGDD soutient les associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la sensibilisation du public à ces questions.

Il est également chargé de la transposition des directives européennes en matière d'évaluation environnementale et du respect des obligations de la France dans le cadre des conventions d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès et d'Espoo sur l'évaluation environnementale transfrontalière. Le CGDD est à ce titre chargé des obligations de rapportage vis-à-vis des institutions européennes et internationales et de participation à des réseaux d'experts.

2). La production de données et d'études statistiques

Les dépenses de fonctionnement en matière statistique recouvrent pour l'essentiel des frais d'acquisitions de données et plus ponctuellement le financement d'études. Les collectes de données prennent diverses formes : enquêtes que le service des données et des études statistiques (SDES) conduit sur les champs d'intérêt du ministère de façon régulière (enquêtes trimestrielles ou annuelles sur le prix des terrains et du bâti, sur la commercialisation des logements neufs, sur le transport routier de marchandises, sur les consommations d'énergie du résidentiel et tertiaire, par exemple) ou ponctuelles (enquête sur les déchets et déblais du bâtiment, par exemple, en 2025) ; production et mise à jour de répertoires ou de systèmes d'information statistiques à partir de données de nature administratives (base des permis de construire, répertoire du parc locatif social - RPLS - par exemple) ; prestations relatives à la production d'indicateurs environnementaux (sur la forêt, les émissions dans l'air, les traits de côtes, la mer et le littoral, par exemple) ; achats de données externes (baromètre d'opinion sur l'environnement, par exemple).

Les dépenses d'intervention recouvrent notamment le financement de la contribution du ministère au groupement d'intérêt scientifique Sol (GIS SOL), qui est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

Il prend en charge au niveau national le dispositif d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

3). L'animation et le pilotage de la recherche et de l'innovation

Le service de la recherche et de l'innovation (SRI), au sein du CGDD, conduit des actions et développe les interactions avec la communauté des chercheurs et les différents organismes, agences, acteurs publics et privés en matière de recherche et d'innovation pour la production et la coordination de connaissances scientifiques, de données ouvertes, d'expertises mobilisables et de solutions innovantes en faveur de la transition écologique.

Il est impliqué dans la programmation et les financements mobilisables de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de France 2030, du programme Horizon Europe de l'Union européenne et dans la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Le SRI porte pour le pôle ministériel l'accompagnement des évolutions interministérielles du système de recherche comme le lancement et suivi des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ou la mise en œuvre des agences de programmation de la recherche décidées par le président de la République en décembre 2023 en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il participe au pilotage et à la coordination des acteurs du pôle ministériel dans les volets recherche de plans nationaux (par exemple ÉcoPhyto II+, Pollinisateurs, plan national santé-environnement, etc.) et finance des actions à ce titre dans ces plans. Il assure l'animation de démarches et dispositifs à l'interface entre recherche et politiques publiques (par exemple en santé environnement ou encore sur les océans). Il participe, aux côtés d'autres acteurs publics nationaux, à la représentation française dans des partenariats européens de recherche du programme Horizon Europe, par exemple Biodiversa+ ou *driving urban transition* (DUT) ou, en cours de montage, des partenariats sur l'antibiorésistance ou sur les sciences de la durabilité.

Le SRI contribue conjoncturellement au financement de travaux de recherche pour des situations d'urgence (par exemple pour les sargasses) ou pour soutenir l'émergence d'une capacité de recherche au sein de la communauté scientifique et d'acteurs de l'innovation. Il accompagne les opérateurs scientifiques et techniques du Réseau scientifique et technique dans leurs évolutions et transformations, notamment le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), Météo-France et l'Université Gustave Eiffel (UGE).

Le CGDD est administrateur ministériel de la donnée. Il organise à ce titre la communauté ministérielle de la donnée et réalise pour elle des actions d'échange, de coordination, d'appui juridique ou de montée en compétences. Il s'assure de l'application au sein du pôle ministériel de la politique publique de la donnée : ouverture, protection, partage, usage de la donnée.

Il participe au déploiement territorial de la planification écologique, sous l'angle du numérique et de la donnée, en application des directives du secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Il a co-élaboré, avec la direction ministérielle du numérique, et met en œuvre la feuille de route ministérielle de la donnée, des algorithmes et des codes sources et la feuille de route ministérielle de l'intelligence artificielle.

Il déploie en propre plusieurs actions découlant de ces feuilles de route : création d'un guichet d'accès à la donnée de la transition écologique « Écosphères », création d'espaces communs de données dans les champs de la santé environnement (« GD4H »), offre d'un bouquet de services au bénéfice de porteurs de projets ministériels relatifs à la donnée, renforcement de l'organisation et des compétences des services de la connaissance en services déconcentrés du pôle ministériel (services qui créent, diffusent et utilisent les données pour les politiques territoriales et nationales de la transition écologique), diffusion des usages responsables de l'intelligence artificielle dans les politiques publiques et les initiatives privées de la transition écologique (par exemple portage de l'Appel à projets Démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale dans les territoires au titre du programme France 2030 – Stratégie nationale de l'intelligence artificielle). Il mobilise les acteurs volontaires publics et privés dans la mobilisation des datas au service de l'adaptation au changement climatique (Challenge 2024-2025 Adapt'action).

Il déploie la politique nationale de l'information géographique. Les techniques de l'information géographique permettent de produire, traiter et utiliser des données précisément localisées. Pour les autorités publiques, l'information géographique accroît la connaissance des territoires et constitue un moyen essentiel d'améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques.

Le CGDD assure le secrétariat général du conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), qui a été relancé et rénové par décret du 30 août 2022. Le CNIG coordonne les réponses de la France aux enjeux croissants de la donnée et de sa géolocalisation, avec les nombreux acteurs du secteur et en lien avec les politiques publiques de la transition écologique.

Il est un point de contact national de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007 dite directive INSPIRE qui impose aux autorités publiques de rendre accessibles au public et de partager entre elles leurs données environnementales géographiques.

Il participe à l'animation du réseau des plateformes territoriales de données géographiques, en partenariat avec l'association française de l'information géographique (AFIGEO), et pilote le déploiement du système d'information géographique Prodiges.

Il porte la politique ministérielle de la *Greentech Innovation*. Il assure la labellisation « *Greentech Innovation* » et l'accompagnement de « start-up » et de PME qui développent des solutions innovantes au bénéfice de la transition écologique. Il soutient l'orientation de la commande publique territoriale vers les solutions innovantes en matière de transition écologique. Il anime le réseau national des incubateurs de la *Greentech*

et un espace dédié à l'achat public d'innovations vertes en lien avec le réseau scientifique et technique ministériel et des collectivités.

Au titre de l'animation qu'il assure pour le pôle ministériel de la politique relative aux normes, le CGDD prend en charge depuis 2023 pour le pôle ministériel le financement des droits de copyright pour la mise à disposition gratuites des normes rendues d'application obligatoire par la réglementation.

Il contribue et accompagne la mise en place, en lien avec les ministères (enseignement scolaire, enseignement supérieur, fonction publique, etc.), d'une offre de formations à destinations des élèves, des étudiants, des enseignants, des cadres dirigeants, managers et agents public, et des élus, et des dispositifs associés pour assurer une montée en compétence des acteurs publics et privés sur les connaissances et la prise en compte des évolutions en cours (changement, climatique, biodiversité, ressources naturelles) et des grands enjeux de transition écologique qui s'y attachent.

Le CGDD assure le secrétariat et prend en charge les dépenses afférentes de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (CNDASPE) et du Comité de la prévention et de la précaution (CPP) qui lui est rattaché, ainsi que du Comité d'évaluation statutaire des chercheurs et des comités de domaines thématiques pour l'évaluation des spécialistes et experts.

4). L'animation et l'impulsion en faveur du développement durable

Le CGDD suit les choix stratégiques des ministères en référence aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et pilote, au niveau interministériel, l'animation du réseau des hauts fonctionnaires au développement durable.

À ce titre, il suit la mise en œuvre de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, et mène le pilotage éditorial du site Agenda 2030 et son animation en s'appuyant sur la communauté des acteurs engagés.

Il s'assure également de la prise en compte des ODD dans les politiques ministérielles, y compris dans le fonctionnement de l'État au travers du dispositif Services publics écoresponsables (SPE) et encourage l'ensemble des acteurs en ce sens.

Il est chargé du portage des enjeux de territorialisation de la planification écologique dans les territoires. A ce titre, il encourage la mobilisation des collectivités, renforce l'articulation des dispositifs du ministère, propose des cadres méthodologiques et des dispositifs multi-acteurs, assure l'animation de réseaux. Il porte un programme d'accompagnement des territoires engagés en matière de transition écologique, à travers COMETE, la COMMunauté Écologie et Territoire, et les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en faveur d'une approche intégrée de la transition écologique, collaborative et évaluative des projets de territoire.

Il met en œuvre et promeut la participation citoyenne, notamment aux décisions publiques, ainsi que le dialogue environnemental avec tous les acteurs de la société. Le CGDD est le point focal pour la France de la Convention d'Aarhus relative à l'information, la participation du public et l'accès à la justice. Le CGDD promeut le développement de la culture de la participation, en préparant les textes législatifs et réglementaires en matière de participation du public et en veillant à la bonne intégration de ces garanties dans les processus décisionnels et les autorisations dans le domaine de l'environnement. Il assure l'animation et le conseil stratégique auprès des services en administration centrale et déconcentrée (mise à disposition de ressources sur le site intranet) ainsi que l'animation de la communauté des adhérents à la charte de la participation. Il est également chargé du dialogue environnemental avec tous les acteurs de la société, à travers l'administration du Conseil national de la transition écologique (CNTE).

Enfin, il soutient le développement durable à travers l'éducation au développement durable : soutien aux associations, contribution au service national universelle (SNU) et au service civique.

5). La politique éditoriale et la valorisation des connaissances

Le CGDD s'est doté d'une stratégie éditoriale globale, qui contribue à l'information publique environnementale à travers ses différentes collections de publications, ses sites internet statistiques et notre-environnement.gouv.fr et des relais sur les réseaux sociaux X et LinkedIn. Cette dimension, qui a vocation à se coordonner avec celle des autres acteurs publics, a pour ambition de positionner le CGDD au carrefour de l'information environnementale.

ACTION (37,3 %)

11 - Etudes et expertise en matière de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	193 626 547	193 626 547	0	0
Dépenses de fonctionnement	193 626 547	193 626 547	0	0
Subventions pour charges de service public	193 626 547	193 626 547	0	0
Total	193 626 547	193 626 547	0	0

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le CEREMA est un établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTECT dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

La SCSP contribue à la réalisation des missions et des activités de l'établissement, il s'agit de :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Le CEREMA assure des activités de conseil, d'appui méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de diffusion des savoirs et des connaissances, de recherche et d'innovation, de capitalisation des savoirs et des savoir-faire et de diffusion des savoirs et des connaissances.

Dans le cadre de sa transformation, le CEREMA confirme sa vocation d'expert public de référence par :

- un positionnement d'expert national ayant vocation à travailler pour l'État, les collectivités territoriales et les entreprises décliné à travers trois missions (recherche, innovation et expérimentation) débouchant sur des méthodologies opérationnelles, une diffusion large des méthodes (formation, plateformes, etc.) et une application sur le terrain au profit de ses partenaires ;
- le développement de son expertise vers le deuxième niveau, à partir de celle capitalisée en premier niveau ;
- avec un fil conducteur, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

ACTION (18,6 %)

12 – Information géographique et cartographique

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	96 808 282	96 808 282	0	0
Dépenses de fonctionnement	96 808 282	96 808 282	0	0
Subventions pour charges de service public	96 808 282	96 808 282	0	0
Total	96 808 282	96 808 282	0	0

L'action 12 « Information géographique et cartographique » du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les crédits de l'IGN sont répartis dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » et dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique ».

12.1- Production de l'information géographique

La part de la subvention dédiée à la sous-action 12.1 est destinée à couvrir les activités exercées par l'IGN, dans le cadre de sa mission de service public, en matière de production de données « socle » (entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, couverture périodique du territoire en images aériennes et ponctuellement satellitaires, entretien de données topographiques décrivant l'occupation du sol, le tracé des réseaux de transport, le réseau hydrographique et les constructions, levés altimétriques, collecte d'adresses géolocalisées, inventaire forestier national, entretien des fonds cartographiques, archivage patrimonial) et d'organisation de la diffusion de ces données en France (consultation et téléchargement en ligne). Ces crédits contribuent aussi à équilibrer la couverture des coûts d'entretien des capacités de l'institut, des travaux d'innovation, de la contribution de l'IGN à des productions partenariales, et d'accompagnement des utilisateurs.

Avec l'entretien de ses données « socle » et l'élaboration de données plus thématiques dans le cadre de partenariats avec les porteurs de politiques publiques intéressées, l'IGN rend disponible une description de référence et souveraine du territoire national, qui alimente de nombreuses politiques publiques. Les domaines d'intervention au titre de l'action 12.1 sont larges : évaluation du niveau des océans et du trait de côte, prévention des risques naturels, urbanisme (dont la gestion du « Géoportail de l'urbanisme » pour faciliter l'accès aux documents d'urbanisme), gestion multifonctionnelle de la forêt, préservation de l'environnement, agriculture, défense et sécurité nationale, etc.

Initié en 2021, le programme de couverture en données Lidar à haute densité (HD) fournit dès à présent une nouvelle description 3D très détaillée de 80 % du territoire. Ces données font l'objet d'une classification très automatisée par intelligence artificielle, pour décrire la topographie du territoire (sol, bâtiments, végétation,

rivières, etc.). De nombreuses actions d'accompagnement des utilisateurs permettent de veiller à ce que ces nouvelles données, techniquement plus sophistiquées que les images aériennes, soient exploitées au mieux en vue de mettre à profit cette nouvelle appréhension du sol et du sursol.

L'IGN achèvera par ailleurs une nouvelle couverture d'Occupation des sols à grande échelle (OCS GE), qui met aussi en œuvre des processus très automatisés à base d'intelligence artificielle (IA), complétés par des corrections interactives. Ces nouvelles données, constituées de deux millésimes à trois ans d'intervalle pour chaque département, permettent de fournir un outil homogène de mesure des progrès vers l'objectif « zéro artificialisation nette » qui a été fixé par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience ».

Pour faciliter l'intermédiation avec les utilisateurs, l'IGN assure l'hébergement et la diffusion de différentes données et leur mise à disposition des professionnels et du grand public, via la Géoplateforme nationale, infrastructure qui a remplacé le Géoportail au printemps 2024. L'ambition est de permettre aux porteurs de politiques publiques et aux collectivités locales qui le souhaitent, de bénéficier très simplement de fonctionnalités avancées pour diffuser leurs « géodonnées » et s'ouvrir à des communautés contributives.

L'Observatoire des forêts françaises, lancé en juillet 2023 et géré par l'IGN, a continué de s'enrichir et est porté par cinq grands acteurs du domaine : l'IGN, l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), France Bois Forêt et l'Office français de la biodiversité (OFB). Il constitue un centre de partage et de production de données indispensables pour le pilotage des forêts françaises, en rassemblant les expertises et les connaissances des différents acteurs. Destiné aux professionnels et au grand public, son site en accès libre (foret.ign.fr) propose une information de référence sur les grands enjeux actuels, ainsi que des cartes et des services innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires dans le contexte de changement climatique.

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique

La sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retrace la part de la subvention pour charges de service public de l'IGN consacrée aux activités d'enseignement, de recherche et développement. L'IGN assure l'ensemble de ces activités par le biais de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique).

La finalité de la recherche à l'Institut est de faire progresser la connaissance et les technologies du numérique dans le domaine de l'information géographique et de la géomatique et plus particulièrement dans l'acquisition, le traitement et le croisement de données multi-sources pour extraire des informations et des connaissances géolocalisées pouvant constituer des référentiels ainsi que dans la qualification, la gestion, la diffusion et la facilitation de l'usage de l'information géographique et forestière.

L'IGN s'est donné comme objectif de renforcer sa capacité à rendre les avancées de sa recherche plus exploitables tant pour lui-même que pour l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques qui souhaiteraient les intégrer dans des solutions commerciales plus larges.

Pour atteindre l'objectif d'accroître l'efficacité en matière d'entretien des données géographiques souveraines, depuis 2020 le schéma directeur de recherche et technologies (SDRT) de l'IGN est focalisé plus fortement sur les technologies de localisation, de collecte, de traitement de masse et de géovisualisation des données, les méthodes automatiques de production, d'intégration ou de contrôle, et les dispositifs collaboratifs. En outre, le travail sur les technologies de l'intelligence artificielle se renforce.

Les agents de l'ENSG-Géomatique qui participent à des activités de recherche, c'est-à-dire les enseignants-chercheurs, et les chercheurs sont placés dans six centres de compétences (Instrumentation métrologique innovante, Géodésie et métrologie dimensionnelle, Télédétection, imagerie et vision par ordinateur, SIG, cartographie et analyse spatiale, Technologie des systèmes d'information, Inventaire forestier). Ces derniers

s'assurent de la bonne conduite des avancées disciplinaires notamment sur le plan technologique et du maintien des ressources RH et de l'expertise notamment sur les disciplines rares ou en tension. Les chercheurs et enseignants chercheurs de l'ENSG-Géomatique sont rattachés pour leur activité scientifique de recherche à trois unités de recherche, évaluées par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ou par le conseil scientifique et technique de l'IGN, dont IGN-ENSG est tutelle de :

- l'UMR 7154 dite « IPGP » (Institut de Physique du Globe de Paris) avec l'Université de Paris Cité et le centre national de recherche scientifique (CNRS) après y avoir rattaché ses chercheurs en géodésie dans l'équipe Géodésie ;
- l'UMR LASTIG (Laboratoire en sciences de l'information pour la ville durable et les territoires numériques) en co-tutelle avec l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'École d'ingénieurs de la ville de Paris ;
- l'unité propre de recherche - Laboratoire d'inventaire forestier (LIF) qui est une unité sous contrat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

ACTION (40,4 %)

13 - Météorologie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	210 065 623	210 065 623	0	0
Dépenses de fonctionnement	210 065 623	210 065 623	0	0
Subventions pour charges de service public	210 065 623	210 065 623	0	0
Total	210 065 623	210 065 623	0	0

L'action 13 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

Les missions principales de Météo-France concernent la prévision des phénomènes météorologiques dangereux, la diffusion des alertes correspondantes à destination des services en charge de la sécurité civile et du grand public ainsi que la connaissance des climats passés et futurs dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble de ses infrastructures et moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose.

Les différentes activités de cette sous-action sont décrites, ci-après, selon la logique fonctionnelle propre au processus de production météo-climatologique :

- l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, activité qui comprend la définition, l'acquisition, la mise en place et la maintenance des outils dédiés à l'observation (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres, radiosondages), ainsi que leur exploitation opérationnelle ;
- la prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité (sécurité civile, transports, prévention des risques

naturels majeurs, défense nationale, sécurité nucléaire, santé) et du grand public sur les risques météorologiques ;

- la diffusion des informations produites s'appuyant sur un panel de systèmes de communication (Internet, applications web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) ;
- la conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées comprenant la gestion des données climatologiques, leur structuration en bases de données et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France ainsi que la réalisation de projections climatiques et de services.

2 - Recherche dans le domaine météorologique

Cette sous-action comprend toutes les activités de Météo-France destinées à l'amélioration des techniques d'observation, de la connaissance et de la modélisation de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux et les activités humaines, à des fins de prévision météorologique, d'étude et de production de scénarios climatiques.

Ces travaux contribuent à l'actuelle stratégie nationale de recherche (SNR).

Dans le domaine de la météorologie, où des progrès en matière de prévision se fondent sur des progrès de la science, la recherche est une nécessité. Deux axes de progrès majeurs existent à cet égard :

- la progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine ;
- le développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes des phénomènes.

13.1 - Observation et prévision météorologiques

Les actions menées en 2025 par Météo-France seront principalement consacrées à la mise en application de son contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 qui s'articule autour de cinq grands axes :

1. Contribuer de manière déterminante à l'exercice des responsabilités régaliennes de l'État et en premier lieu à la sécurité des personnes et des biens ;
2. Être l'acteur national de référence en matière de fourniture de données et services climatiques en appui aux démarches d'adaptation au changement climatique ;
3. Renforcer l'écoute client, proposer des services toujours plus innovants et anticiper les besoins futurs des clients institutionnels, aéronautiques et commerciaux de l'établissement ;
4. Développer l'agilité de l'établissement, libérer l'innovation et favoriser les partenariats ;
5. Mener une politique en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ambitieuse en matière de qualité de vie au travail et d'éco-responsabilité.

À ce titre, Météo-France s'emploiera prioritairement à améliorer la prévision et l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux au bénéfice des acteurs de la sécurité civile et des citoyens, en particulier en poursuivant l'enrichissement et le déploiement du dispositif de la vigilance, en particulier en outre-mer. La vigilance « canicule » sera ainsi expérimentée dans de premiers territoires d'outre-mer et la vigilance sera étendue à toute la journée du lendemain en métropole pour un des départements outre-mer.

Par ailleurs, l'établissement poursuivra le développement d'une offre de services climatiques déclinée par secteurs pour accompagner les administrations et les entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies d'adaptation au changement climatique.

13.2 - Recherche dans le domaine météorologique

Les crédits de la sous-action 2 « Recherche dans le domaine météorologique » couvrent les charges liées aux activités de recherche et de développement réalisées dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

La recherche à Météo-France vise à améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales, à la plus haute résolution possible et à toutes les échelles de temps, tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

Ainsi, pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France a déployé une stratégie de recherche pour la période 2020-2030 pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement. Elle s'articule autour de cinq grands axes :

1. Mieux prévoir les phénomènes extrêmes en progressant dans la connaissance et l'anticipation de ces phénomènes et de leurs impacts dans un contexte de changement climatique. Les moyens mis en œuvre pour y parvenir portent sur l'assimilation de nouvelles données d'observations (satellites, etc.), la généralisation de la prévision probabiliste et la valorisation de l'intelligence artificielle ;
2. Mieux représenter notre environnement avec, d'une part, des systèmes de modélisation intégrés et partagés entre prévision et climat, d'autre part, une prévision fine sur les sites à enjeux (aéroport, ville, montagne, etc.). Cet objectif nécessite de mieux comprendre notre système Terre et les interactions entre ses différentes composantes (atmosphère, surface continentale, océan, cryosphère) ;
3. Anticiper les architectures de calcul de demain en adaptant et préparant les outils de modélisation aux exigences des futures évolutions technologiques en matière de calcul intensif. Dans cette optique, le cœur des modèles devra être refondé dans le cadre d'une coopération européenne ;
4. Mieux répondre aux besoins des acteurs publics et privés œuvrant dans les secteurs météo-sensibles (énergie, aviation, agriculture, transports, défense, etc.) en contribuant à la valorisation des prévisions météorologiques et climatiques destinés aux décideurs ;
5. Renforcer la dynamique de coopérations nationales et internationales, dans une logique de complémentarité optimisée, en lien avec le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Météo-France (P159)	207 259 390	207 259 390	210 082 560	210 082 560
Subvention pour charges de service public	207 259 390	207 259 390	210 082 560	210 082 560
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	92 292 685	92 292 685	96 823 880	96 823 880
Subvention pour charges de service public	92 292 685	92 292 685	96 823 880	96 823 880
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	197 919 252	197 919 252	193 671 602	193 671 602
Subvention pour charges de service public	197 919 252	197 919 252	193 671 602	193 671 602
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	150 000	150 000	6 319 422	6 319 422
Subvention pour charges de service public	150 000	150 000	0	0
Transferts	0	0	6 319 422	6 319 422
Total	497 621 327	497 621 327	506 897 464	506 897 464
Total des subventions pour charges de service public	497 621 327	497 621 327	500 578 042	500 578 042
Total des transferts	0	0	6 319 422	6 319 422

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024						PLF 2025					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement			2 520	122		30	1		2 520	122		35
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière			1 422	63	5	17			1 415	63	5	17
Météo-France			2 632	100		20			2 637	100		20
Total ETPT			6 574	285	5	67	1		6 572	285	5	72

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	6 574
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	-2
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	6 572
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	-2

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Missions

Établissement public à caractère administratif (EPA), le Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est régi par le décret modifié n° 2013 - 1273 du 27 décembre 2013. Créé par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, le CEREMA constitue un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par ses ministères de tutelle pour les missions suivantes :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Il intervient dans les grands domaines techniques suivants : l'environnement, les transports et infrastructures, la prévention des risques, la sécurité routière et maritime, mer, l'urbanisme, les constructions, l'habitat, le logement, l'énergie et le climat. L'établissement assure essentiellement des activités de conseil, d'appui méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de capitalisation et de diffusion des savoirs et des connaissances, ainsi que de production et de transfert de résultats de recherche et d'innovation.

Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le CEREMA met en œuvre un nouveau projet d'établissement, Cerem'avenir. En complément, le CEREMA s'est doté d'un projet stratégique 2021-2023, adopté en conseil d'administration le 15 avril 2021.

Ce projet stratégique oriente l'activité de l'établissement pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique. Il acte une organisation de l'établissement autour de six domaines d'activités : expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Il a pour objectif de renforcer la place du Cerema auprès des collectivités territoriales et leurs groupements par une orientation accrue de l'activité générale d'expertise et d'innovation de l'établissement à leur bénéfice. Il réaffirme la présence de l'établissement dans les territoires

et en particulier en outre-mer. Le projet d'établissement et le projet stratégique ont nourri le premier projet de Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2024 signé en octobre 2021.

En 2023, le Cerema a installé la nouvelle gouvernance, issue des modifications de la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et du décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013.

L'établissement public est administré par un conseil d'administration composé de quatre collèges comprenant au total trente-cinq membres : le premier constitué de représentants de l'État ; le second constitué de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements adhérents au CEREMA ; le troisième constitué de personnalités qualifiées ; et le quatrième constitué de représentants du personnel.

Le dispositif spécifique de gouvernance de l'établissement lui permettra à la fois d'accomplir ses missions mais aussi d'assurer la prise en compte des attentes des collectivités, notamment grâce à la présence d'élus locaux dans son conseil d'administration ainsi que sur des comités nationaux thématiques comprenant des collectivités et permettant de recueillir les besoins des bénéficiaires de l'établissement pour programmer au mieux son activité. Pour les sujets d'ordre stratégique, le conseil d'administration s'appuie sur un conseil stratégique constitué à parts égales de représentants de l'État et d'élus représentant les collectivités territoriales. Ces dernières seront également présentes, aux côtés des services déconcentrés de l'État, au sein de comités d'orientations territoriaux, permettant d'adapter l'activité au plus près des besoins des acteurs des territoires.

Le CEREMA continue de renforcer son activité au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Perspectives 2025

Un nouveau projet stratégique est actuellement en cours d'élaboration pour les années 2025 à 2028.

Dans la continuité du projet stratégique précédent, le nouveau projet renforcera l'activité de l'établissement pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique en conservant l'organisation matricielle actuelle à travers les six domaines cités précédemment et vingt-deux secteurs d'activité.

Ce projet s'appuie sur les piliers stratégiques de l'établissement avec comme objectif de renforcer la place du CEREMA auprès des collectivités territoriales et leurs groupements par un renforcement de son activité générale d'expertise et d'innovation à leur bénéfice. La présence de l'établissement dans les territoires, en particulier en Outre-mer, sera réaffirmée.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le CEREMA pilote « Le programme national ponts » dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce programme a été financé dans le cadre du plan de relance à hauteur de 40 M€, sur les années 2021-2023. Les communes volontaires ont bénéficié localement d'une visite de recensement de leurs ponts par un bureau d'études privé missionné par l'opérateur et ont reçu un carnet de santé de chacun de leurs ouvrages. Une évaluation plus précise des ouvrages identifiés comme sensibles est également présentée. Grâce à ce programme, l'établissement a mis à disposition une vision nationale du patrimoine d'ouvrages d'art des petites collectivités. Par ailleurs, le CEREMA a organisé l'appel à projets « ponts connectés » pour permettre une gestion optimisée et moins onéreuse des patrimoines des collectivités.

Un financement complémentaire de 50 M€ par le MTECT a fait l'objet d'une décision attributive de subvention le 14 décembre 2022. Il est dédié aux ouvrages d'art des collectivités territoriales, en particulier des petites communes. Le calendrier opérationnel couvre les années 2023 à 2025.

Il est renforcé depuis 2023 par un nouveau financement de 20 M€ pour réaliser un recensement exhaustif et mener des expertises approfondies sur l'ensemble des ponts les plus sensibles et, d'autre part, pour soutenir les communes les plus fragiles dans les investissements nécessaires à la réparation de leurs ouvrages les plus dégradés.

Compte tenu de ses capacités de gestion intégrée des risques côtiers (submersion marine, ouvrages de défense littoraux, solutions fondées sur la nature, etc.), le CEREMA porte également le programme « France vue sur mer - sentier du littoral » financé dans le cadre du plan de relance à hauteur de 5 M€. Ce plan vise pour le sentier du littoral à finaliser l'ouverture de tronçons manquants et à en restaurer. Ce programme repose sur les capacités d'aide à la gestion intégrée des risques côtiers du CEREMA.

Dans le cadre du plan Tourisme 2022-2024, le programme « France vue sur mer – sentier du littoral » a bénéficié d'un abondement supplémentaire de 15 M€.

Le CEREMA agit également au titre des programmes « sentiers de nature » pour 10 M€ et Port de plaisance et base nautique d'avenir pour 30 M€.

Par ailleurs, le Cerema a bénéficié pour 0,7 M€ du plan de relance pour le développement de l'inventaire des friches dans le cadre de leur mobilisation pour lutter contre l'artificialisation de nouveaux sols ou objectif : zéro artificialisation nette.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 Paysages, eau et biodiversité	1 000	1 000	1 070	1 068
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	1 000	1 000	1 070	1 068
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	197 919	197 919	193 672	193 672
Subvention pour charges de service public	197 919	197 919	193 672	193 672
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P123 Conditions de vie outre-mer	20	20	20	20
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	20	20	20	20
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P207 Sécurité et éducation routières	600	600	800	800
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	600	600	800	800
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	199 539	199 539	195 562	195 559
Subvention pour charges de service public	197 919	197 919	193 672	193 672
Transferts	1 620	1 620	1 890	1 888
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 642	2 642
– sous plafond	2 520	2 520
– hors plafond	122	122
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	30	35
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

Missions

L'IGN est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), et de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Son cadre juridique et économique est fixé par le décret modifié n° 2011 - 1371 du 27 octobre 2011. Sa vocation est de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, de faire toutes les représentations appropriées, d'archiver et de diffuser les informations correspondantes, ainsi que de mener des activités de formation, de recherche et de développement dans ses domaines de compétence.

Dans l'intérêt de la défense ou de la sécurité nationale, le ministère des Armées (MINARM) s'appuie depuis plus de 25 ans sur l'IGN, dans le cadre d'une relation pluriannuelle, pour approvisionner aussi des socles de données de précision qui servent à la préparation des interventions sur des théâtres extérieurs, ainsi qu'à la mise en œuvre des fonctions automatisées de certains systèmes d'armes.

Gouvernance et pilotage stratégique

Face aux bouleversements écologiques et à l'évolution récente du contexte géopolitique, l'IGN, pivot et s'adapte rapidement pour répondre aux grands enjeux actuels et à venir. Il a adopté deux positionnements :

- il concentre ses efforts de producteur de données pour mener de grands projets d'appui aux politiques publiques sur quelques enjeux majeurs de suivi des phénomènes liés au changement climatique et de l'environnement. Dans ce cadre, l'IGN bénéficie d'un apport financier des administrations responsables des politiques concernées et veille, en partenariat avec celles-ci, à mobiliser les fonds susceptibles de soutenir les enjeux en question ;
- pour les autres domaines, l'IGN se positionne en « entremetteur » pour faciliter la contribution collaborative des parties prenantes, notamment grâce à la Fabrique des géocommuns comme, par exemple, pour la Base adresse nationale (BAN).

Ce réaligement ambitieux nécessite un plan de recrutement et d'accompagnement RH porté par le management de l'IGN, en cours de mise en œuvre.

Perspectives 2025

L'IGN va poursuivre en 2025 le déploiement de plusieurs chantiers emblématiques.

Tout d'abord, l'Institut confortera ses nouvelles activités de « cartographe de l'Anthropocène » qui portent sur une observation plus continue du territoire (tous les uns à trois ans) et la publication régulière de cartes sur plusieurs enjeux écologiques majeurs.

L'IGN va terminer en 2025 les deux premières couvertures nationales de description de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE), mené pour le compte de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MTECT. Cette production de masse est optimisée grâce à l'intelligence artificielle (IA), complétée par des corrections interactives sous-traitées. L'expérience acquise sur ce projet de mise en œuvre d'IA à grande échelle ouvre de nouvelles perspectives d'observation en continu du territoire (forêt, agriculture, etc.) ainsi que d'optimisation des productions de données pour le ministère des armées hors du territoire national.

L'établissement poursuivra la constitution d'une modélisation tridimensionnelle très fine de la France, basée sur des mesures Lidar à haute densité (HD), qui va amener une appréhension nouvelle du territoire au profit de différentes politiques publiques. Ce projet est financé par le plan de relance, le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et des conventions avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du MTECT et des collectivités territoriales. La couverture atteint 80 % du territoire (hors Guyane) et les levés aériens se poursuivent jusqu'à début 2026 selon l'ordonnancement guidé par les financements des commanditaires nationaux et locaux.

Le renforcement des synergies avec les entreprises innovantes dans le cadre de l'initiative Datalliance lancée en juin 2023 permet en outre de favoriser la complémentarité des offres publiques et des solutions privées, tout en instaurant un cadre de confiance propice à l'adoption de celles-ci. L'IGN poursuit le déploiement de l'Observatoire des forêts françaises, lancé mi-2023, et doit mettre en place un observatoire similaire pour les haies, à la demande du MTECT.

Pour faciliter l'exploitation des données, le développement du guichet « cartographie du service public » vise à constituer un service d'appui à toutes les administrations locales ou nationales, désireuses d'utiliser la carte comme outil de médiation ou de pilotage des politiques publiques. Ce service facilitera le recours aux fonctionnalités en ligne de géovisualisation et d'hébergement de la Géoplateforme nationale. L'opérateur développe dans ce cadre cartes.gouv.fr pour accueillir ses premières fonctionnalités (diffusion de données en autonomie, catalogue de données, intégration de l'espace collaboratif, etc.) et structurer ce service public des cartes et données du territoire.

Au niveau du grand public, la carte numérique « Plan IGN », visualisable sur smartphone doit constituer une alternative à celle de Google ou d'Apple. Ce fond de plan sera affiné à terme via une démarche de co-construction, afin d'assurer une représentation du territoire plus représentative de sa richesse, conforme à la culture nationale et garante de la liberté des utilisateurs. L'IGN a d'ailleurs entièrement refondu son application gratuite « Cartes IGN » pour smartphone, mise à disposition en mai 2024.

De nouvelles cartes papier ont également été conçues pour répondre aux attentes des Français (reconnexion à la nature, patrimoine, vélo, etc.), tout en veillant à la fraîcheur et à l'accessibilité des cartes de référence au 1 :25 000.

Ces chantiers ambitieux mobilisent des innovations technologiques, conduisent au développement d'un mixte technologique optimisé et impliquent des transformations profondes des métiers et compétences de l'IGN (pilotage de sous-traitance, animation de communautés, etc.). Elles nécessitent l'accueil de nouveaux talents en complément des reconversions et des formations des personnels. En 2022, l'IGN a lancé un plan de recrutement de 150 nouvelles compétences, avancé à plus de 80 %, en complément d'un plan de formation interne. L'IGN s'est ainsi doté de moyens importants dans des domaines clé en croissance : intelligence artificielle, data science, 3D, géovisualisation, développement agile, etc.

L'école de l'Institut, l'École nationale des sciences géographiques - ENSG-Géomatique, participe activement au recrutement d'ingénieurs-fonctionnaires et les forme pendant trois ans aux métiers de la géomatique. Elle forme également des techniciens géomètres destinés à l'IGN. À la rentrée scolaire 2024, le concours externe d'ingénieurs des sciences géographiques et du numérique (nouveau nom du corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État) offre une vingtaine de places. En 2025, l'effort de recrutement se poursuivra à un niveau comparable. Un chantier de revue des cycles de formation sera lancé pour augmenter l'effort d'enseignement consacré aux nouvelles technologies de traitement des données - notamment d'IA- et répondre ainsi aux attentes des professionnels du secteur, dont l'établissement. L'école contribue au service public de l'enseignement supérieur en formant également des ingénieurs civils (sous statut étudiant) experts de la géolocalisation et de la donnée géolocalisée. Les diplômés civils de l'ENSG-Géomatique représentent aujourd'hui 2/3 des diplômés. Ils s'insèrent aisément sur le marché du travail où leur expertise est reconnue et demandée. La demande excède d'ailleurs l'offre, de sorte que le nombre de diplômés de l'ENSG-Géomatique a vocation à croître au cours des prochaines années.

L'ENSG est également la direction de la recherche de l'opérateur. Elle réalise dans ce cadre des recherches en sciences géographiques (SIG, photogrammétrie, géodésie, traitement d'images) et dans le domaine de la quantification forestière, en lien avec les missions d'inventaire forestier de l'IGN. Cette recherche, essentielle car elle est facteur primordial d'innovation, est réalisée par environ 80 chercheurs. Elle donne lieu à des partenariats très étroits avec d'autres organismes réalisant des recherches connexes, comme l'Université Gustave Eiffel (UGE), l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), l'Institut de Physique du Globe de Paris et AgroParisTech.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	50	50	50	50
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	50	50	50	50
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P113 Paysages, eau et biodiversité	1 400	1 000	2 488	1 650
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	1 400	1 000	2 488	1 650
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	92 293	92 293	96 824	96 824
Subvention pour charges de service public	92 293	92 293	96 824	96 824
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	93 743	93 343	99 362	98 524
Subvention pour charges de service public	92 293	92 293	96 824	96 824
Transferts	1 450	1 050	2 538	1 700
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 485	1 478
– sous plafond	1 422	1 415
– hors plafond	63	63
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>	17	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'évolution du plafond d'emploi correspond à un schéma d'emploi de -7 ETP.

OPÉRATEUR

Météo-France

Missions

Météo-France, établissement public à caractère administratif, a pour mission d'élaborer et de fournir, en matière de météorologie et de climat, des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public, afin de leur permettre de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens, de mieux organiser et adapter leurs activités et d'anticiper les impacts du changement climatique. Il exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il participe, dans le cadre de la réglementation en vigueur et, s'il y a lieu, de conventions, aux missions des services chargés en métropole et en outre-mer de la prévention des risques de toute nature, en mettant notamment en œuvre la vigilance météorologique pour l'information et l'alerte des populations sur les phénomènes météorologiques à risque. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il contribue, par ses informations et son expertise apportées à l'État, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique. Il répond aux besoins du ministère chargé de la défense dans les domaines de la météorologie et du climat. Il assure le service météorologique de la navigation aérienne, dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions conclues avec la direction générale de l'aviation civile. Il contribue au développement économique et à l'innovation, notamment en concevant et commercialisant, dans le respect des règles de concurrence, tout produit ou service réalisé à partir des données recueillies ou des savoir-faire acquis dans le cadre de ses missions de service public.

La mission d'observation et de prévision météorologiques est la mission principale de l'opérateur Météo-France. Elle mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques dont il dispose. Elle regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, nécessitant la définition, la gestion, la maintenance et l'exploitation du système d'observation météorologique national (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres et radiosondages) ;
- l'activité de prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques, reposant sur un système d'information centré sur un supercalculateur et les moyens de stockage associés, une chaîne de production complexe et des compétences « métiers » très spécialisées ;

- l'activité de conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées, nécessitant la conservation des données climatologiques, leur structuration en bases de données, l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France, la production de projections et de services climatiques ;
- l'activité de diffusion des informations produites, le plus souvent en temps réel, s'appuyant sur un système de communication et de diffusion complet (diffusion par satellite, internet et services web, transmissions spécialisées, etc.).

La mission de recherche dans le domaine météorologique est également une composante primordiale de l'activité de Météo-France. Elle nourrit tous les progrès opérationnels tant en matière de météorologie (progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine, développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes autour des phénomènes météorologiques) que de climat.

Sur ce dernier plan, il convient de rappeler le rôle essentiel joué par l'établissement dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre. Météo-France contribue par ailleurs à affirmer la présence de la France sur ces questions au niveau international, en particulier par sa participation aux travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'établissement comprend :

- Un Conseil d'administration (cf. article 7 du décret de création n° 93-861 du 18 juin 1993, révisé en 2016) composé de :
 - neuf représentants de l'État nommés pour quatre ans par le ministre chargé des transports, dont un sur proposition du ministre chargé de la défense, un sur proposition du ministre chargé de l'agriculture, un sur proposition du ministre chargé du budget, un sur proposition du ministre chargé de la recherche, un sur proposition du ministre chargé de l'environnement et un sur proposition conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre des départements et territoires d'outre-mer. Un représentant suppléant est nommé dans les mêmes conditions pour chaque représentant titulaire ;
 - quatre personnalités nommées pour quatre ans par décret, sur proposition du ministre chargé des transports, choisies en raison de leur compétence, dont un membre du Conseil d'État en activité ou honoraire ou un conseiller ou un ancien conseiller d'État en service extraordinaire ;
 - six représentants élus du personnel de Météo-France ;
 - le président-directeur général est choisi parmi les membres du conseil d'administration. Il est nommé pour quatre ans (cf. article 6 du décret).
- Un comité scientifique consultatif « dont les membres sont nommés par le ministre chargé des transports, assiste l'établissement pour la mise en œuvre de la mission de recherche et de développement » (cf. article 3 du décret).

Le pilotage stratégique de Météo-France s'effectue, d'une part, par la fixation des objectifs annuels à la présidente directrice générale et le bilan qui en découle, d'autre part, via un contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu entre l'État et l'établissement, établissant les grandes orientations et axes stratégiques de Météo-France ainsi que les indicateurs de suivi des objectifs inscrits dans ce contrat. Le suivi de l'avancement des objectifs du COP fait l'objet d'un bilan annuel qui est présenté au conseil d'administration au cours du premier semestre de chaque année. Les plans d'action annuels mis en œuvre par Météo-France pour assurer l'atteinte des objectifs inscrits dans le COP sont exposés à son ministère de tutelle et aux administrateurs lors du dernier trimestre de l'année précédant leur mise en œuvre. Par ailleurs, un bilan global est produit à échéance du contrat.

Perspectives 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices, il reste cadré par le contrat d'objectifs et de performance.

Le montant des crédits programmés relatifs au titre du calcul intensif prend en compte le report d'un an de la mise en place du nouveau supercalculateur qui interviendra en 2026.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 Paysages, eau et biodiversité	133	120	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	133	120	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P159 Expertise, information géographique et météorologie	207 259	207 259	210 083	210 083
Subvention pour charges de service public	207 259	207 259	210 083	210 083
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P181 Prévention des risques	3 850	3 850	3 850	3 850
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	3 850	3 850	3 850	3 850
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P193 Recherche spatiale	63 576	63 576	64 576	64 576
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	63 576	63 576	64 576	64 576
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	274 819	274 805	278 509	278 509
Subvention pour charges de service public	207 259	207 259	210 083	210 083
Transferts	67 559	67 546	68 426	68 426
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 732	2 737
– sous plafond	2 632	2 637
– hors plafond	100	100
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	20	20
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'évolution du plafond d'emploi correspond à un schéma d'emplois de +5 ETP.